

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation

Objectifs :

- Former des éducateurs sportifs capables d'initier tous les publics aux activités aquatiques et de la natation ou de veiller à leur perfectionnement.
- Être autonome dans l'accueil et la prise en charge d'un ou plusieurs pratiquants.
- Prévenir les risques liés à la sécurité du public
- Être capable de participer au fonctionnement d'une piscine tout en promotionnant, valorisant ses activités et pratiques

Public cible :

Notre BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation est destiné aux personnes souhaitant partager leur passion de l'environnement aquatique et de la natation à différents publics. Ils peuvent être :

- Issus du système scolaire secondaire à partir de 18 ans
- Issus d'une Prépa Sports IRSS,
- Etudiants STAPS souhaitant compléter leur parcours universitaire
- En reconversion professionnelle

Prérequis :

- Être titulaire du PSE1 ou PSE2 à jour de recyclage
- Être titulaire du BNSSA à jour de recyclage
- Avoir un bon niveau de pratique en natation. Pratiquer les nages est recommandé. 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes
- Valider les tests d'exigences préalables (TEP) du Ministère de la Jeunesse et des Sports : 800 mètres nage libre en moins de 16 minutes
- Valider les tests IRSS : écrit et QCM de culture générale sportive, entretien de motivation, 200 mètres 4 nages chronométré.

Déroulement de la formation :

Septembre 2021 jusqu'à début juillet à fin août 2022 (en fonction du statut)

Pour le BPJEPS AAN **sous statut stagiaire de la formation professionnelle** (début juillet 2022):
2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
3 jours en structure de stage par semaine : 600 h/an

Pour le BPJEPS AAN sous **statut salarié dont apprenti** (fin août 2022):
2 jours en formation à IRSS par semaine : 650 h/an
3 jours en entreprise par semaine : 1170h/an

Programme

<p>UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des écrits professionnels. - Promouvoir les projets et actions de la structure. - Repérer les attentes et les besoins des différents publics et choisir les démarches adaptées et adapter sa communication. - Garantir l'intégrité physique et morale des publics - Se situer dans la structure et participer à sa vie - Situer la structure dans les différents types d'environnement
<p>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli - Définir les objectifs et les modalités d'évaluation - Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet - Planifier les étapes de réalisation d'un projet d'animation, animer une équipe dans ce cadre et réguler. - Evaluer son projet, le bilanter, le faire évoluer
<p>UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des Activités Aquatiques et de la Natation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fixer les objectifs de séance, de cycle en fonction des publics. - Organiser et programmer la séance, le cycle d'animation, d'apprentissage. - Animer et Adapter son action - Evaluer
<p>UC4 : Mobiliser les techniques des Activités Aquatiques et de la Natation pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'apprentissage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser et maîtriser les gestes techniques - Maîtriser et faire appliquer le cadre et la réglementation de la pratique - Sensibiliser les publics aux règles - Garantir les conditions de pratique en sécurité

Modalités d'évaluation :

Chacun des apprenants est évalué dans chacune des UC. Il est nécessaire de valider chacune d'elles pour valider son diplôme d'Etat. En fonction des UC, les modalités d'évaluation seront :

- Mise en situation pédagogique et soutenance
- Mise en place d'un projet d'animation et soutenance
- Dossiers et soutenance

Formateurs :

- Enseignants
- Educateurs Sportifs
- Intervenants professionnels

Effectif :

Entre 8 et 26 apprenants maximum en fonction des sites et en équivalent temps plein.

Planning de formation :

- **Rentrée :** 01 septembre 2021
- **Fin de formation :** De fin juin à fin août 2022 en fonction du statut (stagiaire ou apprenti).
- **Amplitude Horaire :** de 8h à 17h30 à titre indicatif. Des travaux et commandes ponctuels peuvent nécessiter de dépasser ces horaires habituels.

Lieux de formation :

- IRSS CHOLET : Eurespace, Rue Eugène Brémond - 49300 Cholet
- IRSS RENNES : Le Nobel, 2 allée Antoine Becquerel - 35700 Rennes

Tarifs 2021-2022 :

- 9,30 €/h en financement individuel personnel
- 10,40 €/h en financement aidé : CPF de transition (ex CIF), contrat de professionnalisation ou Pro-A (ex période de professionnalisation)...
- Pour les apprentis, la formation est prise en charge par l'employeur

Taux de réussite 2019-2020 :

86 % d'obtention du BPJEPS AAN

92.5% d'employabilité du BPAAN (moyenne des sites de Cholet et Rennes)

Retrouvez nos données officielles sur le site web : <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Validation des blocs de compétences (UC) :

- Chacun des blocs doit être validé afin d'obtenir son BPJEPS.
- Cette validation se fait tout au long de la formation.
- Chacun des blocs présente 2 certifications.

Modalités et délais d'accès :

Le candidat doit successivement passer par les étapes :

- de candidature à la formation – dès septembre de l'année n-1 jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- d'inscription aux tests de sélection – dès l'entretien de candidature réalisé jusqu'à 1 mois avant les tests de sélection.
- de validation des tests de sélection -réponse dans la semaine suivant la réalisation des tests – les tests se réalisent de mai à mi septembre (calendrier régional DRAJES de la région concernée).

Les entrées en formation se réalisent généralement début septembre.



Equivalences et passerelles :

- BF2 natation donne l'équivalence de l'UC1/UC2/UC3,
- BPJEPS donne équivalence UC1/UC2
- Mention animation gestion de projet dans le secteur sportif du Baccalauréat donne l'équivalence UC 1 et 2

Poursuite de parcours et débouchés

- Educateur sportif en association, collectivités territoriales (piscines municipales) et dans le secteur marchand.
- Concours de la fonction publique territoriale (éducateur territorial des activités physiques et sportives, animateur territorial)
- DEJEPS spécialité animation socio-éducative ou culturelle menant vers de la coordination de projet puis possibilité de poursuivre vers un DESJEPS permettant la direction d'une structure.
- DEJEPS mention perfectionnement sportif Natation Course, Water-Polo, ou synchro

Retrouvez les informations détaillées sur notre BPJEPS dans notre documentation ou en déroulant cette page web.

Si vous êtes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter par téléphone au 02 41 62 19 97 ou par mail à l'adresse handicap@irss.fr afin de pouvoir échanger sur votre situation et vous proposer un parcours adapté.